Ville de Mazingarbe

DEPARTEMENT	ARRONDISSEMENT	CANTON
DU PAS DE CALAIS	DE LENS	DE BULLY-LES-MINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU JEUDI 13 FEVRIER 2020

Date de la convocation :
05 Février 2020

Date d'affichage :
05 Février 2020

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 18
Procuration : 1

A la majorité :
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 2
Mention exécutoire : oui

L'An deux mil vingt, le treize Février à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Mrs Laurent POISSANT, Alain COURAULT, Joël BIGOURD, Mme Monique STORNE, M. Didier COMPARON, Mme Marylène ROBERT, M. Joël OUVRY, Mmes Catherine BECART, Anne-Marie DUHAMEL, Mrs Serge HERMANT, Bruno GUILLEMANT, Bruno LOTHE, Mme Perrine FRUCHART, Mrs Daniel LAIGLE, Philippe DUTKIEWICZ, Jean-Marie MANIEZ, Jean-Pierre COQUELLE, Christophe SINGER,

Excusés : M. Bertrand NAGLIK, Mmes Linda MEDJAHDI, Corinne TOURNANT,

Absents : Mmes Nicole LAURENT, Anne NAUDE, Mme Armelle VISEURS, Emmanuelle HEAULME, Mrs Valentin PRUVOT, Christian KASPRZYK, Philippe NEVEU.

REÇU LE 21 FEV. 2020 Sous-Préfecture de LENS

Excusée ayant donné procuration : Mme Jasmine BEDENIK procuration à Mme Catherine BECART.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : **Avance de subvention – Office Municipal Culturel**

Etant donné un vote du budget 2020 tardif en raison des élections municipales, Monsieur le Maire propose de voter une avance de 50 % de subvention à « l'Office Municipal Culturel » basée sur le montant total de la subvention accordée en 2019.

Le vote de cette avance est motivé par le fait que cette Association emploie des salariés.

La subvention votée en 2019 était de 100 000 Euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une avance de subvention de 50 000 Euros à « l'Office Municipal Culturel ».

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré :

Décide d'attribuer une avance de subvention de 50 000 Euros à l'Office Municipal Culturel.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire
Laurent POISSANT,

MAIRIE DE MAZINGARBE
62670

"DECISION EXECUTOIRE"
Reçue en Sous-Préfecture le 21 FEV. 2020
Publiée/Notifiée le 25 FEV. 2020
MAZINGARBE, le 25 FEV. 2020
Le Maire
Laurent Poissant

MAIRIE DE MAZINGARBE
62670

REÇU LE
21 FEV. 2020
Sous-Préfecture de LENS